



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 2 avril 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-337

AUTORISER VIDÉOTRON À PROCÉDER AUX TRAVAUX REQUIS POUR LE DÉPLACEMENT DE SON ÉQUIPEMENT ET RÉSEAU DE CÂBLAGE AÉRIEN DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER D'ACCÈS AU PARC MCLAREN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-241 du 20 février 2013, accordait l'autorisation à Bell Canada et Hydro-Québec pour la relocalisation d'un poteau et des réseaux aériens dû au fait que le poteau existant appartenant à Bell Canada est problématique car il est situé dans l'axe du sentier d'accès au parc Maclaren;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir compléter ces travaux, il est nécessaire que l'équipement et le réseau de câblage aérien appartenant à la société Vidéotron soient aussi déplacés et transférés sur le nouveau poteau de bois récemment relocalisé;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron a soumis à la Ville, le 21 octobre 2013, un prix au montant approximatif de 6 475,09 \$ incluant les taxes, pour ces travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Vidéotron à réaliser les travaux requis pour le transfert de son équipement et réseau de câblage aérien au nouveau poteau pour un montant approximatif de 6 475,09 \$ incluant les taxes. Le tout dans le cadre des travaux du projet d'aménagement du sentier d'accès au parc Maclaren.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12032-001-28853	1 642,87 \$	Parc Maclaren - Aménagement de parcs
18-90062-001-28854	4 197,85 \$	Surplus de l'ex-Buckingham - Murale - Place Maclaren
04-13493	281,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	352,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-338

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL POUR UN MONTANT DE 8 290,20 \$ DU COÛT DU MANDAT DE LA FIRME AQUATECH SERVICES TECHNIQUES DES EAUX INC. RELATIVEMENT AU PROJET DE SUIVI DES ÉQUIPEMENTS ENREGISTREURS DANS LES OUVRAGES DE SURVERSES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-731 du 16 mai 2012, adjugeait à la firme Aquatech Services techniques des eaux inc. un contrat pour les travaux de suivi des équipements enregistreurs dans les ouvrages de surverses pour un montant de 52 372,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce mandat avait pour but de recueillir les données nécessaires pour comparer diverses technologies d'appareils de suivi des ouvrages de surverses;

CONSIDÉRANT QUE la période de suivi initiale prévue au contrat était de douze mois et que cette période de suivi a dû être prolongée de 2,5 mois à la demande de la Ville pour assurer la cueillette des données suffisantes en raison de problèmes de mises en œuvre des diverses technologies par les fournisseurs respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aquatech Services techniques des eaux inc. a soumis une demande d'ajustement au mandat de 8 290,20 \$ incluant les taxes pour ce prolongement du mandat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement final du coût du mandat de la firme Aquatech Services techniques des eaux inc. pour un montant de 8 290,20 \$ incluant les taxes relativement au projet de suivi des équipements enregistreurs dans les ouvrages de surverses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-014-28855	7 478,00 \$	Travaux de réfection - Égouts et aqueduc - Ouvrages de surverses
04-13493	360,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	451,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-339

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 95 972,93 \$ - CIMA+ S.E.N.C. - RUISSEAU BLANCHETTE - PHASE 1 DU PROJET BASSIN DE RÉTENTION ET OUVRAGES DE STABILISATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2007-1675 du 28 novembre 2007, adjugeait un mandat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux avec résidence pour la phase 1 du projet Bassin de rétention et ouvrages de stabilisation du ruisseau Blanchette, au montant de 444 405,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par les délégations de pouvoir numéros 98040 et 101821, approuvait des suppléments au mandat à la firme CIMA+ S.E.N.C. aux montants de 22 278,00 \$ et 21 645,75 \$ incluant les taxes, pour des modifications aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du mandat de la firme CIMA+ S.E.N.C. prévoient un ajustement des honoraires professionnels pour le volet de surveillance compte tenu du dépassement du délai autorisé pour la réalisation des travaux par l'entrepreneur au montant de 52 049,18 \$ incluant les taxes, lequel montant a été imposé à l'entrepreneur sous forme de pénalité permanente;

CONSIDÉRANT QUE le montant des avenants présentés dépasse la limite autorisée par la politique de délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet ajustement des honoraires professionnels au mandat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 98040 et 101821 aux montants de 22 278,00 \$ et 21 645,75 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels au montant de 52 049,18 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+ S.E.N.C. dans le cadre de la phase 1 du projet Bassin de rétention et ouvrages de stabilisation du ruisseau Blanchette, portant ainsi le coût total des honoraires professionnels à 540 377,93 \$ incluant les taxes;
- autorise le trésorier à s'approprier les fonds nécessaires à même les sommes retenues à titre de pénalités permanentes imposées à l'entrepreneur et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-63006	5 357,33 \$	Retenue sur contrat
05-13181-62843	41 592,50 \$	Retenue sur contrat
04-13493	2 263,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 835,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-340

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER L'ENTREPRENEUR ATWILL-MORIN À RÉALISER LA PHASE 3 DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION À LA MAISON DU CITOYEN EN DEHORS DES HEURES PERMISES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démolition sont plus complexes que pouvaient prévoir les professionnels et que les méthodes de démolition requises sont plus bruyantes et dérangeantes sur les opérations quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Ville de ne pas exécuter de travaux en journée le mardi et en matinée le mercredi, sur le secteur de la salle des Comités ainsi que les secteurs adjacents pour permettre les activités reliées au conseil et que cette demande affecte l'échéancier de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur devra travailler durant les périodes de fin de semaine à partir de 8 h 30 les dimanches matin pour réaliser les travaux de démolition et les ouvrages connexes à la réfection de la maçonnerie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur Atwill-Morin à réaliser la phase 3 des travaux de réfection de la maçonnerie et de la fenestration à la Maison du citoyen, en prolongeant ses périodes de travail durant la majorité des fins de semaine, pour les mois de mars à juillet 2014, ainsi que pour les travaux des phases subséquentes qui auront lieu en 2014 et 2015, incluant les dimanches de 8 h 30 à 20 h, tout en coordonnant étroitement ses horaires avec le chargé de projets de la Ville, sous réserve des disponibilités du calendrier des événements à la Maison du citoyen.

Adoptée

CE-2014-341*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 700, BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriété/projet

Requérant

700, boulevard Maloney Ouest

Immobilière Canadian Tire limitée

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-dessus pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-342* **RÈGLEMENT NUMÉRO 744-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE DES MONTAGNAIS DESSERVANT LES NUMÉROS CIVIQUES 8 À 23, INCLUANT LES NUMÉROS CIVIQUES 31 ET 32, RUE ATHOLL-DOUNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 744-2014 autorisant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour effectuer les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue des Montagnais desservant les numéros civiques 8 à 23, incluant les numéros civiques 31 et 32, rue Atholl-Doune.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-343* **RÈGLEMENT NUMÉRO 747-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 15 760 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE MESURES DE MODÉRATION DE LA VITESSE, DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 747-2014 autorisant la dépense et l'emprunt de 15 760 000 \$ pour effectuer divers travaux de mesures de modération de la vitesse, de réfection et d'aménagement du réseau routier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-344* **RÈGLEMENT NUMÉRO 748-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 641 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 748-2014 autorisant la dépense et l'emprunt de 3 641 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que la remise en état de la partie correspondante des infrastructures.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-345* RÈGLEMENT NUMÉRO 749-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 480 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 749-2014 autorisant la dépense et l'emprunt de 1 480 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau cyclable.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-346 SOUMISSION 2013 SP 257 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - CHEMIN DE MONTRÉAL OUEST - RÉFECTION DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pronex Excavation inc., 346, avenue Hamford, suite 320, Lachute, Québec, J8H 3P6, pour la réfection de sections de conduites d'égouts sanitaires sous le chemin de Montréal Ouest, à partir de l'intersection de la rue des Laurentides vers l'est, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 234 608,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 février 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-004-28856	211 623,60 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état du chemin de Montréal Ouest - Réfection - Égouts
04-13493	10 202,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 782,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-347 SOUMISSION 2014 SP 019 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE LA PILE CENTRALE DU PONT BOYCE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence dans le cadre du projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce, pour un montant total approximatif de 56 337,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 février 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ S.E.N.C. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

QUE ce comité autorise CIMA+ S.E.N.C. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-003-28857	50 818,24 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Réparation du pont Boyce
04-13493	2 450,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 069,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-348

SOUSSION 2013 SI 346 - FOURNITURE DE PIÈCES POUR POMPES CENTRIFUGES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Métallurgie Castech inc., 500, boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 7M8, pour la fourniture de pièces pour pompes centrifuges pour un montant total de 66 956,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 janvier 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10012-007-28850	29 485,51 \$	Équipement et divers travaux d'entretien - Usines - Volute de pompe
18-11015-005-28851	21 312,25 \$	Équipement et divers travaux d'entretien - Usines - Moules et moulage
11-90011-006-28852	9 599,19 \$	Équipements et divers travaux dans les usines - Achat d'impulseur
04-13493	2 911,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 648,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-349*

BILAN DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2009-2013 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2008-1178 du 18 novembre 2008, le conseil municipal adoptait la Politique environnementale de la Ville de Gatineau sous le thème « Une ville verte à portée de la main! »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en 2009, « Un plan stratégique renouvelé dans une logique de développement durable »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en 2013, le Schéma d'aménagement et de développement révisé « Aménageons le futur! »;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a réalisé le bilan du plan d'action 2009-2013 de la Politique environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement accompagné de ses partenaires a développé le plan d'action 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommandent l'adoption de ce bilan et du plan d'action 2014-2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le dépôt du bilan 2009-2013 du plan d'action de la Politique environnementale;
- d'adopter le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale;
- de reporter à l'étude du budget 2015, l'adoption des sommes nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-350

CESSION DE GRÉ À GRÉ D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DU LOT 2 468 666 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PARC MARC-GOSSELIN - 1109, RUE DE NEUVILLE - PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CPE TROIS PETITS POINTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 468 666 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu comme étant le parc Marc-Gosselin;

CONSIDÉRANT QUE le centre de la petite enfance Trois Petits Points, propriétaire du lot voisin à l'est, soit le lot 2 468 852 au cadastre du Québec, a obtenu l'autorisation du ministère de la Famille de construire une installation additionnelle sur son terrain afin d'accueillir une soixantaine d'enfants supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir un permis de construction et se conformer au règlement d'urbanisme, un minimum de 14 espaces de stationnement doit être aménagé sur le terrain du centre de la petite enfance Trois Petits Points. Cependant, la construction du nouveau bâtiment ne laisserait pas suffisamment d'espace sur le terrain de ce dernier pour respecter cette condition;

CONSIDÉRANT QUE l'article 226 du Règlement de zonage numéro 502-2005 permet que des cases de stationnement soient situées sur un terrain différent de celui où l'usage est desservi, dans la mesure où le maintien et le droit d'utilisation de ces cases de stationnement soient garantis par une servitude réelle et perpétuelle publiée;

CONSIDÉRANT QUE le centre de la petite enfance Trois Petits Points a donc présenté une demande à la Ville dans le but d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 2 468 666 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 788 m², pour y construire, dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de servitude, un stationnement pavé et les aménagements paysagers y afférents;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de l'assiette de la servitude est établie à 22 103,00 \$ par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation du 1^{er} novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, le centre de la petite enfance Trois Petits Points a signé, le 17 février 2014, une option de servitude proposant d'acquérir une servitude de stationnement sur une partie du lot 2 468 666 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, au montant de 22 103,00 \$ plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'option de servitude prévoit que tous les frais et coûts relatifs, entre autres, à l'aménagement, l'entretien, la réfection et l'enlèvement de la neige du stationnement seront aux frais du centre de la petite enfance Trois Petits Points;

CONSIDÉRANT QUE l'option de servitude s'exercera uniquement à l'intérieur des heures d'ouverture du CPE Trois Petits Points, soit du lundi au vendredi entre 6 h 30 et 17 h 30. À l'extérieur de cette plage horaire, la Ville pourra utiliser le stationnement à sa guise, et ce, peu importe le fait que les coûts relatifs à l'entretien ci-dessous énumérés soient supportés par le centre de la petite enfance Trois Petits Points.

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 2 468 666 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, ayant une superficie totale de 788 m²;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de stationnement au centre de la petite enfance Trois Petits Points sur une partie du lot 2 468 666 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 788 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 17 février 2014, pour un montant de 22 103,00 \$ plus les taxes si applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet des présentes;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la servitude en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de servitude à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut du centre de la petite enfance Trois Petits Points, à confisquer le dépôt de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;
- mandate les Services juridiques, advenant le défaut du centre de la petite enfance Trois Petits Points de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de servitude, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession des droits sur la partie du lot faisant l'objet de la présente servitude, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de servitude à intervenir;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

Adoptée

CE-2014-351 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 261 585,27 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 au montant de 261 585,27 \$ pour la période du 16 au 22 février 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-352 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 265 693,09 \$ - PÉRIODE DU 23 FÉVRIER AU 1^{er} MARS 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 au montant de 265 693,09 \$ pour la période du 23 février au 1^{er} mars 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-353 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-08 AU MONTANT DE 315 901,17 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 MARS 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-08 au montant de 315 901,17 \$ pour la période du 2 au 8 mars 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-354 SOUMISSION 2013 SP 266 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SAISONS 2013-2014 ET 2014-2015 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1831 du 17 décembre 2013, autorisait la location de camions nécessaires pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des prix par mètre cube, de la disponibilité, de la qualité des véhicules ainsi que la proximité des lieux, conformément aux soumissions reçues et suivant la liste d'appel annexée qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres ne précisait aucunement de date butoir pour la prise des mesures des boîtes de camions afin d'établir le classement final en fonction du taux par mètre cube;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à mettre fin au contrat à la fin de la présente saison hivernale 2013-2014 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2014-355

SOUSSION 2013 SP 307 - FOURNITURE DE FÛTS ET ACCESSOIRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité adjuge des contrats, par section, aux firmes suivantes pour la fourniture de fûts et accessoires, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 5 décembre 2013, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes à savoir :

Section A – Fûts et accessoires décoratifs et section B – Fûts en agrégat

Lumen, 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, incluant une commande initiale, pour un montant total approximatif de 1 057 946,76 \$ incluant les taxes.

Section C – Fûts et poteaux en aluminium

Métal Pole-Lite inc., 1007, route Édouard VII, Saint-Philippe, Québec, J0L 2K0, pour un montant total approximatif de 113 863,89 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité rejette les trois soumissions reçues pour la section D (Éclairage produits Schreder), ces dernières excédant largement l'estimation prévue.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date de la présente résolution.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2015, 2016 et 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-356

SOUSSION 2014 SP 010 - COUPE D'HERBE DANS LES FOSSÉS - SECTEURS D'AYLMER, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la coupe d'herbe dans les fossés pour les secteurs d'Aylmer, de Buckingham et de Masson-Angers, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 6 février 2014, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour les sections 1 et 2, à savoir :

La firme Le Groupe Vert Plus inc., 780, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la section 1 (secteur d'Aylmer) pour un montant total approximatif de 22 864,96 \$ incluant les taxes;

La firme 8116679 Canada inc., 229, rue Laurel, appartement #3, Gatineau, Québec, J8P 5R3, pour la section 2 (secteurs de Buckingham et de Masson-Angers) pour un montant total approximatif de 16 898,50 \$ incluant les taxes;

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à la date d'adjudication du contrat par le comité exécutif, avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année, à la date anniversaire les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2015, 2016 et 2017, s'il y a lieu, afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41520-521-28859	17 933,88 \$	Fossés urbains et ruraux - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	864,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 083,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-357

SOUSSION 2014 SI 022 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE GARAGE - ATELIERS MUNICIPAUX SITUÉS AU 100, RUE D'EDMONTON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Spécialiste des Portes Exitech inc., 26, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G8, pour le remplacement d'une porte de garage aux ateliers municipaux situés au 100, rue d'Edmonton, au montant total de 41 965,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 février 2014, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79900-532-28860	37 854,41 \$	Autres édifices, équipement (général) - Entretien des édifices
04-13493	1 825,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 286,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-358*

ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL DE GATINEAU, VILLE INCLUSIVE 2014-2015-2016 ET DÉPÔT DU BILAN 2013

CONSIDÉRANT QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale rend obligatoire l'adoption d'un plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accessibilité universelle a recommandé, à sa réunion du 12 décembre 2013, le dépôt du bilan 2013 et l'adoption du plan d'action triennal 2014-2015-2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le dépôt du bilan 2013 pour l'intégration des personnes handicapées;
- d'adopter le plan d'action triennal 2014-2015-2016 pour l'intégration des personnes handicapées;
- de reporter à l'étude du budget 2015, l'adoption des sommes nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action 2015 et 2016.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action triennal 2014-2015-2016 est établi à 281 640 \$. Une somme de 93 880 \$ est déjà prévue au budget de l'année 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59110 – Programme d'accessibilité universelle.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-359

SOUMISSION 2013 SP 357 - FOURNITURE DE VESTES PARE-BALLES POUR POLICIERS - SERVICE DE POLICE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ten4 Body Armor inc., 515, avenue Provencher, Laurierville, Québec, G0S 1P0, pour la fourniture de vestes pare-balles pour policiers, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 206 432,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 janvier 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date de la présente résolution.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2015 et 2016, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21100-651-28858	62 069,30 \$	Administration - Police - Vêtements et accessoires
04-13493	2 992,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 749,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-360

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 32 707,52 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 - 333 490,55 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 - 8 727,87 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 9 - 416 872,41 ET NUMÉRO 55 - 3 990,00 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 9 ainsi que les listes des embauches numéros 9 et 55 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	32 707,52 \$	10 au 14 mars 2014
Liste PD numéro 10	Pièces de comptes à payer	333 490,55 \$	10 au 14 mars 2014
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	8 727,87 \$	10 au 14 mars 2014
Liste des embauches numéro 9	Embauches de personnel temporaire	416 872,41 \$	3 au 7 mars 2014
Liste des embauches numéro 55	Embauches de personnel temporaire	3 990,00 \$	17 février au 7 mars 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-361

SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ACTIVITÉS PRÉSCOLAIRES ET FAMILIALES - FOIRE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS - 12 AVRIL 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'activités préscolaires et familiales, à l'attention de madame Karine Veilleux, 122, rue Berri, Gatineau, Québec, J8Y 4H8, à titre de subvention pour l'organisation de la Foire familiale de l'Outaouais qui se tiendra le 12 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-362

SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB DE CARTES STE-BERNADETTE DE HULL - ACTIVITÉS 2014-2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club de cartes Ste-Bernadette de Hull, à l'attention de monsieur Marc Nadeau, 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour les activités 2014-2015 du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	350 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-363

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB DES ÉTOILES FILANTES - ORGANISATION DES ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club des étoiles filantes, à l'attention de monsieur Pierre Trépanier, secrétaire-trésorier, 116-81, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 6N8, à titre de subvention pour les activités 2014 du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-364

SUBVENTION DE 2 500 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - ACTIVITÉS 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	1 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	500 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-365

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 106 569,65 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-923 du 5 juin 2013, adjugeait à la firme Construction DJL inc. un contrat pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx au montant de 4 731 947,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau, mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux avec résidence, recommande le montant de 106 569,65 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 119265 et 120135 ont déjà été autorisées aux montants respectifs de 44 051,26 \$ et de 35 023,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 119265 et 120135 aux montants de 44 051,26 \$ et de 35 023,04 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant supplémentaire de 27 495,35 \$ incluant les taxes, à la firme Construction DJL inc. dans le cadre du contrat pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx, portant ainsi le coût total des travaux de ce contrat à un montant de 4 838 516,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-001-28861	24 801,58 \$	Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Réaménagement d'intersections
04-13493	1 195,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 498,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-366

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 58 677,49 \$ - 130247 CANADA INC./PAVAGE INTER-CITÉ - CONSTRUCTION D'UNE SECTION DU SENTIER DES VOYAGEURS - AXE DE LA ROUTE VERTE DANS LE PARC SANS CARTIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-974 du 12 juin 2013, adjugeait un contrat à la firme 130 247 Canada inc./Pavage Inter Cité pour la construction d'une section du sentier des Voyageurs, axe de la Route Verte dans le parc Sanscartier au coût de 269 558,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Quadrivium conseil inc., mandatée par la Ville pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 58 677,49 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéro 118457 et 119195 ont déjà été autorisées pour des montants respectifs de 18 350,01 \$ et 5 742,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéro 118457 et 119195 pour des montants respectifs de 18 350,01 \$ et 5 742,45 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission pour un montant total de 34 585,03 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de construction d'une section du sentier des Voyageurs, axe de la Route Verte dans le parc Sanscartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30281-007-28862	31 196,68 \$	Sentiers récréatifs - Parc Sanscartier
04-13493	1 504,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 884,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-367

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 108 358,50 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, a octroyé un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Aecom pour un montant de 61 630,60 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 120264;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Aecom recommande un montant supplémentaire de 46 727,90 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 120264 pour un montant de 61 630,60 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 46 727,90 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le coût total de ce contrat à un montant de 27 895 514,68 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-28867	42 149,89 \$	Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrats
04-13493	2 032,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 545,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30707-016	42 149,89 \$		Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Ajout - TECQ
06-30707-017		42 149,89 \$	Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrats

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-368

FOURNITURE ET INSTALLATION D'AIGUILLETES AU QUAI DES VISITEURS DE LA MARINA D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite procéder à l'ajout de quatre aiguillettes afin d'augmenter la capacité d'accueil du quai des visiteurs de la marina d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la firme Manufacturiers Technomarine inc. a fourni et réalisé les travaux de remplacement du quai des visiteurs de la marina d'Aylmer en 2013;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la compatibilité, la conformité et la qualité des produits utilisés et de conserver la garantie de dix ans, couvrant l'ensemble du quai des visiteurs remplacé en 2013;

CONSIDÉRANT QU' à la demande de la Ville de Gatineau, la firme Manufacturiers Technomarine inc. a soumis un prix forfaitaire au montant total de 20 220,65 \$ incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation complète de quatre aiguillettes au quai des visiteurs de la marina d'Aylmer et que ce prix est représentatif du marché;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.9, de la Loi sur les cités et les villes concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Manufacturiers Technomarine inc. 598, rue Leclerc, Repentigny, Québec, J6A 2E5, pour la fourniture et l'installation de quatre aiguillettes au quai des visiteurs de la marina d'Aylmer, le tout pour un montant forfaitaire de 20 220,65 \$ incluant les taxes, selon sa soumission du 14 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30701-008-28863	18 239,60 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc des Cèdres - Quai des visiteurs
04-13493	879,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 101,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-369

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE
DU LOT 1 372 249 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 1260, RUE GILLES - DISTRICT
ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit faire l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de services publics sur une partie du lot 1 372 249 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, dans le but d'effectuer des travaux de raccordement électrique entre un poteau électrique et un lampadaire situé sur la rue Gilles;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande a été établie à 200 \$ par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé, dans son rapport d'évaluation du 10 janvier 2014, mais que la présence d'arbres matures dans l'emprise de la servitude n'est pas considérée par l'évaluateur et requiert une expertise forestière estimée à 1 500 \$, ce qui permettrait d'établir la valeur réelle totale de la servitude;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 372 249 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 91,4 m², et ce dernier a signé une option de servitude le 6 mars 2014 pour un montant total de 1 000 \$ plus les taxes si applicables, soit un montant bien inférieur au coût d'expertise professionnelle requise;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 372 249 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 91,4 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 6 mars 2014, pour un montant total de 1 000 \$ plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QUE vous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 372 249 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 91,4 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 6 mars 2014 pour un montant total de 1 000 \$, plus les taxes si applicables;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à procéder à la publication de la servitude au Registre foncier du Québec;
- autorise le trésorier à puiser les fonds nécessaires à l'acquisition du droit de servitude, soit un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02-31410-521 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la demande.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31410-521-28864	1 037,11 \$	Éclairage des rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	50,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	62,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-370 **SUBVENTION DE 350 \$ - CONSEIL DES ARTS D'AYLMER - 59^e EXPOSITION ANNUELLE - 4 AU 6 AVRIL 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Conseil des arts d'Aylmer, C. P. 224, succursale d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E5, à titre de subvention pour la 59^e exposition annuelle du 4 au 6 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972-28865	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79933-972-28866	250 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-371 **SOUSSION 2014 SP 070 - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT - PHASE 2 DE L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & cie, 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, pour la fourniture de services professionnels et plus particulièrement des services de consultation en fiscalité, en performance organisationnelle et en gestion administrative et fonctionnelle dans le but d'accompagner la Direction générale dans la continuité et la mise en place de la phase 2 d'un programme de transformation organisationnelle, sur la base des prix unitaires soumis à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2014, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Le contrat débutera à la date d'adjudication par ce comité, et ce, pour une période de deux ans avec la possibilité de renouvellement pour une année additionnelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Poste budgétaire	Description
02-13103-419	Comité de révision des dépenses et des services - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-372 **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109787**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les fautes commises par l'employé 109787 affectent considérablement le lien de confiance entre ce dernier et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la suspension sans solde de deux mois de l'employé 109787.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif